

Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

largeur 300m largeur 100m

Largeur de secteur affecté par le bruit

Largeur de secteur affecté par le bruit

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Catégorie 1 (86 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune

OFFI_MDL_MJ6_VOIES_BRUYANTES_P_OFFICIEL_SAINT_PRIEST_NORD 131-140507

